

COMPTE RENDU

BUREAU DE CLE Réunion du 18 février 2025

Salle du CRA – Piegros la Clastre

Membres présents :

BREYNAT Philippe	OUGC
CHARMET Martine	Conseillère départementale
LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
LESAFFRE Nathalie	CD 26
LESPETS Pierre	Président de la CLE
MAGNON Gilles	CC Crestois
MATHIEU Roger	FRAPNA
PRINCIC Emmanuel	DDT Drôme
TRON Frédéric	SMRD

Autres présents :

ARNAUD David	Directeur SMRD
CAILLET Christian	CCVD – non membre
MOLLARET Adrien	Chercheuse, INRAE
PETITJEAN Claire	SMRD
PROUST Cédric	Animateur SAGE, SMRD

Membres excusés :

BAUDIN Pascal	CC Diois
BLANC Ludwig	SID
BON Serge	Chambre agriculture 26
CHANTEPERDRIX Corinne	ARS
CROZIER Gérard	CCVD, Président SMRD
GILLES Daniel	Conseiller départemental
MATRON Jean-Pierre	OFB
MUSSAT Marie	UNICEM
SIVADE Eve	Agence de l'eau

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du bureau du 21 janvier 2025
 - Préparation des 2èmes séries de commissions thématiques, de la prochaine CLE plénière et du copil PTGE
 - Calage du prochain bureau de CLE pour l'analyse du projet de PLui de la CCVD
-

Accueil

P. LESPETS introduit la séance en présentant les membres excusés et l'ordre du jour.

1. Validation du compte-rendu du bureau CLE du 21 janvier 2025

C. PROUST présente les propositions de modifications apportées au projet de compte rendu suite au mail de JP. MATRON souhaitant reformuler le rendu de son intervention concernant l'hypothèse prise dans le DAUP d'une restitution totale des prélèvements des canaux.

C. CAILLET se permet également une remarque sur le compte rendu, en précisant que la CCVD a fait le choix concernant l'étude sur le stockage Crest Sud, de ne pas suivre la demande de la CLE d'une étude sur tout le bassin non pas pour aller plus vite mais parce que les CCD et CCCPS n'ont pas donné leur positionnement pour y aller.

C. PROUST fait une proposition de reformulation de cette partie du compte rendu dans le sens souhaité par C. CAILLET qui est acceptée par les membres présents du Bureau.

P. LESPETS s'assure de l'absence de nouvelles remarques avant de soumettre à l'avis du bureau de la CLE la validation le compte-rendu du dernier bureau.

Sans remarques complémentaires et après validation des propositions citées en séance, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Suite aux points d'informations discutés lors de la précédente séance du 21 janvier 2025, 2 points d'actualités en lien sont partagés :

Retours sur les demandes Crest Sud.

C. PETITJEAN fait retour du comité technique de l'étude de faisabilité en cours, indiquant avoir relayé les demandes formulées lors du dernier bureau : demande posée par D. GILLES d'anticiper les besoins futurs de l'amont en termes de stockage et la remarque de l'OFB alertant sur le choix du débit considéré pour faire les calculs de dimensionnement en rappelant que le débit minimal à considérer pour avril et mai n'est pas le plancher réglementaire du 1/10^e du module.

R. MATHIEU juge indispensable de cadrer car si pas beaucoup d'eau et qu'on on veut remplir, il y a risque de gros conflit possible. Aussi, la dynamique de la rivière ne doit pas être mise de côté.

C. PETITJEAN précise que dans la plage de « débit prélevable possible » pour le remplissage, il y a un plancher bas (respect besoin de la rivière) mais aussi haut (trop fort débit = risque fort de turbidité pouvant empêcher le pompage selon le SID). C'est un problème quand on étudie les possibilités sur des moyennes de débit alors que la Drôme est très fluctuante.

R. MATHIEU demande s'il existe des réservoirs de stockage alimenté par des rivières en régime torrentiel.

F. TRON pense que le cas de Cadarache sur la Durance, avec un possible retour d'expérience de remplissage très rapide et de gestion des sédiments.

C. PETITJEAN indique que la modélisation ne répond pas à tout. L'étude considère également : filtre foncier, filtre économique. Travail en cours, pas simple.

R. MATHIEU dit se méfier de l'évidence, beaucoup d'eau en hiver dans les crues, mais on voit que ce n'est pas si simple de dériver et d'alimenter des retenues. On se heurte aux réalités.

P. BREYNAT indique pour lui l'avantage pour Divajeu si on arrive à pomper en passant par le filtre du bassin de Chauméane, on gère le problème des fines.

D. ARNAUD précise le besoin d'avancer sur tous les sujets en parallèle (recherche foncier, modélisation hydro et critères/paramètres à considérer).

C. PROUST répond à l'exemple de Cadarache, indiquant qu'il s'agit, sauf erreur, d'un barrage sur cours d'eau. N'ayant pas d'exemple similaire au régime de la Drôme, il demande où peut-on trouver des retours d'expérience.

R. MATHIEU demande comment ils alimentent et gèrent le remplissage à Cornillon sur Loule .

M. CHARMET répond que le plan d'eau est alimenté par la nappe et par pompage en rivière avec bac de décantation.

E. PRINCIC précise qu'il s'agit d'un lac touristique avec vidange prévue pour nettoyer les plages. Ce n'est aucunement comparable. Il indique voir dans son réseau les possibles retours d'expériences.

C PETITJEAN va voir avec Agence, OFB et chercheur. Elle rappelle le risque de cumul d'impact sur les mois d'avril et mai avec des prélèvements directs pour l'irrigation et le remplissage de retenues.

Demande de rencontre du Préfet suite à l'avis DAUP :

P. LESPETS interpelle E. PRINCIC sur le besoin de rencontre CLE et Préfet.

E. PRINCIC indique une réunion en bilatéral services Etat-Préfet le 19 février prochain pour faire remonter le sujet afin qu'il soit traité et qu'une date de rencontre soit proposée.

F. TRON rappelle que l'intention de la CLE est une rencontre du Président et ses VP avec le Préfet.

R. MATHIEU partage l'avis critique de la MRAE sur le projet DAUP de la Chambre d'Agriculture, pointant des manques sur l'évaluation des incidences des demandes de prélèvements supplémentaires hors étiage.

C. PROUST complète ce retour sur le Bassin Drôme, pas d'augmentation de volumes annuels demandés sauf pour molasse et cône de déjection (+15% sur ces secteurs). Même si dans l'étude d'impact du DAUP l'effondrement des débits printaniers et hivernaux est bien pointé, la même interrogation et demande de précision d'évaluation d'incidence avait donc été formulée dans l'avis technique. La MRAE demande de revoir l'étude d'impact.

E. PRINCIC rappelle que la MRAE est une autorité indépendante et que son avis est public. Il indique que les retours de consultation impliquent des demandes de compléments à l'OUGC et ensuite, si on juge que les réponses apportées sont bonnes, le dossier peut être mis à l'enquête publique.

2. Préparation des prochaines commissions thématiques, CLE plénière et Copil PTGE

- **Ordre du jour CLE plénière 18 mars 2025**

C. PROUST rappelle le calendrier de travail 2025 avec la procédure d'écriture du nouveau SAGE impliquant formalisme et étapes à respecter. Il rappelle le travail en parallèle, plus masqué, autour du PTGE avec les copils qui en sont les parties émergentes de mise en commun.

C. PETITJEAN complète le point d'avancement du PTGE, programme d'action quanti de 6 ans décliné année par année avec objectifs chiffrés, maitres d'ouvrage et engagements financiers attendus.

F. TRON insiste sur le besoin de préciser en CLE plénière comment s'articule les 2 outils SAGE et PTGE.

D. ARNAUD souligne que c'est très dense et que ça fait goulet d'étranglement avec déjà une très haute densité de travail.

R. MATHIEU réagit sur la partie d'ordre du jour envisagé qui sera consacré au partage du bilan PGRE. Il demande dans la part de diminution des prélèvements AEP, ce qui est dû à la part économies et ce qui est du fait des changements de comportements.

G. MAGNON voit que les volumes prélevés sur Drome Gervanne et que les consommations diminuent. Il précise toutefois le changement de volume facturé mais que le montant reste le même pour l'utilisateur, car il faut financer tous ces efforts sur les fuites et le service.

C. LEMERCIER partage aussi ce constat d'une baisse de consommation en complément des baisses liées aux travaux sur les fuites de réseaux.

E. PRINCIC se réjouit de ces résultats majeurs, qui, pour lui, indique qu'on change de paradigme. Il faut communiquer sur cela.

R. MATHIEU abonde et précise que plus on expliquera les efforts et les résultats, moins il y aura risque d'opposition frontale dont karst de la Gervanne.

G. MAGNON demande comment ça se passe pour les réseaux d'irrigation : quel rendement moyen, quels investissements ?

P. BREYNAT répond qu'on ne peut savoir pour les réseaux individuels, mais que pour le réseau collectif du SID les rendements sont très bons (cf. leur rapport d'activité).

- **Dates et organisation des prochaines commissions thématiques**

C. PROUST présente l'objectif, le format et le déroulé envisagés des commissions thématiques, précisant un envoi prévu des documents de travail en amont. Il balaye les dates proposées et thématiques dédiées.

F. TRON évoque son évolution d'agenda et indique donc indisponibilité pour la première CT concernant les risques. Après discussion, la date pour la CT 5 est fixée pour le mardi 25 mars après midi.

- **Ordre du jour envisagé du prochain COPIL PTGE**

C. PROUST présente le projet d'ordre du jour envisagé pour le 3e COPIL PTGE, fixé à la date du 13 mai 2025 et qui portera sur l'eau potable et l'aménagement du territoire.

G. MAGNON trouve doublement intéressant le sujet liant l'aménagement et l'AEP.

F. TRON demande la possibilité d'avoir un retour porté par Eco Drôme sur les 3 communes pilotes.

C. PROUST se dit d'accord sur cette demande pour illustrer le volet sobriété qui compléterait l'intervention prévue du SMPAS.

R. MATHIEU demande si le COPIL est ouvert car il jugerait intéressant par rapport à cette thématique qui crispe, qu'un représentant de l'opposition à l'étude karst puisse venir pour entendre et mieux comprendre les réflexions, les actions en cours.

C. PETITJEAN indique qu'il n'y a rien dans nos textes/règles de fonctionnement qui s'y oppose. Elle lit l'extrait de la feuille de route PTGE qui laisse ouvert la possibilité de concertation élargie et de lien-information au grand public.

G. MAGNON se dit d'accord sur le principe, expliquant que si on veut que les gens comprennent bien la problématique, il faut les associer pour comprendre la genèse. Il exprime son inquiétude sur certaines postures à la lecture de certains articles de presse.

R. MATHIEU confirme et explique son rôle au sein de ce collectif avec la volonté en permanence d'ajuster ce point. Si l'accord était donné d'ouvrir le 3^{ème} copil PTGE, il indique se porter garant d'être dans le respect de tout le monde.

C. PROUST suggère l'ouverture en tant qu'observateur comme pour la CLE et propose aux membres du bureau d'y réfléchir et d'acter cela ou non au prochain bureau de CLE.

C. PETITJEAN complète avec la possibilité d'ouvrir la séance à la presse.

P. BREYNAT souligne de ne pas oublier d'afficher des eaux non déclarées (forages, prélèvements sauvages) quand on parle des consommations d'eau sur le territoire.

E. PRINCIC insiste sur le besoin d'être transparent et de montrer ce qu'il se fait en réflexion, actions dont Crest Sud, l'étude Karst de la Gervanne et qui contribuent à l'avancée du PTGE, pas seulement sur les économies d'eau.

D. ARNAUD veut que l'on voit toutes les actions de développement de ressources mais bien aussi celles sur la sobriété et la résilience.

C. PROUST réaffirme l'idée de partager et de regarder collectivement où on en est et ce qui est envisagé à travers le prisme des 4 axes de notre stratégie (sobriété, résilience, partage, sécurisation-stockage) et de programmer les marches à gravir.

3. Actualités et prochain bureau CLE à caler

- **Calage du prochain Bureau de CLE**

C. PROUST expose la demande d'avis sollicité par la CCVD sur son projet de PLUi. Cet avis devant être rendu dans un délai, ce qui porte un retour de la CLE au plus tard le 7 mai. Compte tenu du calendrier contraint et après sondage de tous, la proposition est arrêtée au mardi 8 avril avant la CT 4. Une note d'analyse technique sera faite et envoyée avant. Une demande d'intervention sera faite à la CCVD pour présentation de leur projet et permettre un échange en direct pour le 8 avril.

- **Retour sur la soirée « zones humides » du 6 février**

M. CHARMET fait un retour très positif sur la soirée de lancement du PGSZH (Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides).

D. ARNAUD confirme sa satisfaction en rappelant le montage de cette soirée en un temps très court. Un premier essai concluant pour tous, à refaire sur d'autres thèmes.

N. LESAFFRE fait retour de la satisfaction de l'Agence de l'Eau sur le nombre de participants, en précisant que la mobilisation pour ce type d'évènements a été en effet forte.

F. TRON souligne le besoin de renouveler cette expérience et rappelle la présence de la CLE et du SMRD au festival les Yeux dans l'Eau.

Séance levée à 12h05.